

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 2 février 2026 le règlement # 26-731 intitulé :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 26-731 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 16-640 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ADOPTER UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME »

QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 4 mars 2026 ;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

QUE ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 11^{ème} jour de mars deux mille vingt-six.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 11^{ème} jour de mars 2026.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 11^{ème} jour du mois de mars 2026.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière